

La Maire

ARRETE

portant délégation partielle de fonction et de signature

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 3 août 2020 portant délégation partielle de fonction et de signature à Monsieur Owusu TUFUOR, adjoint à la Maire.

Arrête

Pendant l'absence de Monsieur Owusu TUFUOR, adjoint à la Maire, du 10 au 31 juillet 2024 inclus, délégation partielle de fonction et de signature est donnée à Monsieur Syamak AGHA BABAEI, adjoint à la Maire, pour les affaires relevant de son ressort.

Fait à Strasbourg, le 09 JUIL. 2024

Jeanne BARSEGHIAN.



Transmis en préfecture le : 09 JUIL. 2024

Publié à compter du : 09 JUIL. 2024

Notifié le : 09 JUIL. 2024

Certifié exécutoire le : 09 JUIL. 2024

(article L 2131-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - Service des assemblées